



CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Article 1 : Je me conduis en adulte responsable et je véhicule une image positive de l'association.

Article 2 : Tout acte, parole ou geste discriminatoire envers une personne en raison notamment, mais sans s'y limiter, de son appartenance à un courant religieux, une ethnie ou un parti politique est à proscrire.

Article 3 : Si j'ai connaissance d'un problème, de toute nature qu'il soit, risquant de perturber le bon fonctionnement de l'association, je dois impérativement et immédiatement en informer et uniquement les membres du bureau à l'adresse : membresbureauvitrine@gmail.com

Article 4 : Lors de chaque réunion ou manifestation, aucun acte malveillant, frauduleux ou illégal ne sera toléré. Les contrevenants s'exposeront automatiquement à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association.

Article 5 : Aucune atteinte ne sera portée ni par mes gestes, mes paroles ou mon attitude ni à l'association « les vitrines de Pertuis », ni à aucune des franchises et/ou marques déposées desquelles les activités de l'association « Les vitrines de pertuis » s'inspirent.

Article 6 : Le nom de l'association « les vitrines de Pertuis » ne pourra en aucun cas être utilisé à titre personnel et/ou individuel pour son propre bénéfice ou au bénéfice d'un tiers.

Article 7 : Les membres du Bureau sont responsables de la communication externe (presse, TV, radio, partenaires...), par conséquent, tout membre de l'association qui souhaitera s'exprimer officiellement au nom de l'association devra en informer le Bureau et ne devra communiquer que sur des informations officiellement validées.

Par ma signature, je déclare avoir lu et compris le présent document et m'engage à m'y conformer sans réserve.

En cas de non-respect de l'un ou de plusieurs de ces articles, je m'expose à des sanctions (avertissement, exclusion provisoire, exclusion définitive) définies et notifiées par les membres du Bureau

Nom Prénom de l'adhérent :

Nom du Commerce de l'adhérent :

Date signature : (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)